Passeurs de Loire
LA TRADITION CONTINUE...

Conditions générales de vente

Version du 13 novembre 2026

Article 1. Identification du vendeur

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont proposées par **Passeurs de Loire**, EURL au capital social de 30 000,00 €, dont le siège est situé La Tuilerie, 45110 Sigloy, France, immatriculée sous le numéro SIREN 497 925 875, n° de TVA intracommunautaire FR44497925875.
Téléphone : 06 74 54 36 61. E-mail : contact@passeursdeloire.fr. Site : www.passeursdeloire.fr.

Article 2. Objet et champ d'application

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations vendues par Passeurs de Loire à des clients particuliers ou professionnels : promenades en bateau traditionnel sur la Loire (balades traditionnelles, sorties hors saison, sorties à thèmes, sorties premiums), sorties pour les groupes, scolaires et centres de loisirs, privatisations de bateaux et bons cadeaux. Elles s'appliquent quel que soit le mode de réservation : en ligne, par téléphone, par e-mail ou sur place. Toute réservation vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 3. Description des prestations

Les caractéristiques essentielles de chaque prestation (durée, horaires de départ, période, contenu, capacité, prix) sont présentées sur le site www.passeursdeloire.fr et dans les fiches PDF téléchargeables. Le départ de toutes les sorties a lieu au lieu-dit La Tuilerie, à Sigloy, sauf indication contraire dans le descriptif.

Les formules individuelles sont réalisées sous réserve de réunir un minimum de 6 passagers. Le choix du bateau utilisé est décidé par l'équipage selon le nombre de passagers, la météo et le niveau du fleuve, dans le but d'assurer la meilleure prestation possible.

Article 4. Prix

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le tarif enfant s'applique aux enfants de moins de 12 ans, sauf mention contraire. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Les repas proposés en option ou par nos partenaires traiteurs sont facturés selon les conditions indiquées dans le descriptif de la prestation.

Article 5. Réservation

En ligne : les balades traditionnelles, les sorties hors saison et les bons cadeaux peuvent être réservés et payés en ligne grâce au module de vente Open System (Alliance Réseaux) intégré au site. Le client choisit la prestation, la date, l'horaire et le nombre de participants, vérifie le récapitulatif de sa commande puis la valide par le paiement. Une confirmation est envoyée à l'adresse e-mail indiquée.

Par téléphone ou par e-mail : les sorties pour les groupes, les scolaires et centres de loisirs, les sorties premiums et les privatisations se réservent au 06 74 54 36 61 ou à contact@passeursdeloire.fr. La réservation est ferme après accord écrit des deux parties sur la date, le nombre de participants et le prix.

Article 6. Paiement

Les réservations en ligne sont payées au moment de la commande par carte bancaire, sur la plateforme sécurisée du prestataire de paiement. Les autres réservations peuvent être réglées par chèque, chèque-vacances ANCV, virement ou espèces, selon les modalités convenues lors de la réservation.

Article 7. Bons cadeaux

Les bons cadeaux sont valables pour la prestation et le nombre de personnes indiqués sur le bon, jusqu'à la date de fin de validité qui y figure. Pour utiliser un bon cadeau, son bénéficiaire réserve sa date par téléphone ou par e-mail, dans la limite des places disponibles. Un bon cadeau n'est ni remboursable ni échangeable contre des espèces, sauf exercice du droit de rétractation prévu à l'article 9.

Article 8. Annulation et report

Annulation par Passeurs de Loire. Bien que cela reste exceptionnel, Passeurs de Loire peut annuler une sortie si la Loire est en crue (le client est alors prévenu 48 heures à l'avance), en cas de risque d'orage violent ou de tempête, ou en cas de force majeure (panne, blessure…). Dans tous ces cas, Passeurs de Loire propose de reporter la sortie sans frais supplémentaires, ou rembourse intégralement le client si aucune autre date ne lui convient.

Annulation par le client. Le client est invité à informer Passeurs de Loire le plus rapidement possible de toute annulation. Pour les achats en ligne, une annulation signalée au moins 48 heures avant la sortie donne droit, au choix du client, à un remboursement ou à un report. Passé ce délai, le client ne peut obtenir qu'un report ou un avoir sous la forme d'un bon cadeau. En cas d'annulation par le client pour des raisons climatiques, Passeurs de Loire s'efforce de proposer une autre date.

Article 9. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'activités de loisirs fournies à une date ou à une période déterminée. Les réservations de sorties à une date fixée ne bénéficient donc pas du délai de rétractation ; les conditions d'annulation de l'article 8 s'appliquent.

Pour l'achat à distance d'un **bon cadeau sans date de sortie fixée**, le client consommateur dispose d'un délai de quatorze jours à compter de l'achat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à se justifier. Il informe Passeurs de Loire de sa décision au moyen du bordereau de rétractation disponible sur le site, ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, envoyé par e-mail à contact@passeursdeloire.fr ou par courrier à Passeurs de Loire, La Tuilerie, 45110 Sigloy. Le remboursement intervient dans un délai de quatorze jours à compter de la réception de la demande, par le même moyen de paiement que celui utilisé pour l'achat, sauf accord contraire du client. Le droit de rétractation ne peut plus être exercé une fois la sortie réalisée.

Article 10. Déroulement des sorties et sécurité

Les participants se présentent au lieu de départ à l'heure indiquée, dans une tenue adaptée à la météo. Les bateaux sont homologués pour le transport de passagers et équipés de gilets de sauvetage et de bouées de secours ; les enfants de moins de 12 ans portent obligatoirement un gilet à leur taille. Les passagers respectent les consignes de l'équipage, qui peut refuser l'embarquement d'une personne dont le comportement met en danger sa sécurité ou celle des autres.

Les personnes à mobilité réduite sont invitées à prévenir Passeurs de Loire à l'avance, l'accès aux bateaux dépendant du niveau de la Loire. Dans les formules incluant un repas à l'auberge ou une autre visite, les participants se déplacent par leurs propres moyens.

Article 11. Responsabilité

Passeurs de Loire est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle. Les parkings mis à disposition ne sont pas gardés : Passeurs de Loire décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol des véhicules ou des objets qui s'y trouvent. Les objets personnels emportés à bord restent sous la garde de leur propriétaire.

Article 12. Données personnelles

Les données personnelles communiquées lors d'une réservation sont utilisées pour gérer la prestation. Leur traitement et les droits des clients sont décrits dans la politique de confidentialité du site www.passeursdeloire.fr.

Article 13. Réclamations et médiation

Toute réclamation est adressée à Passeurs de Loire, La Tuilerie, 45110 Sigloy, ou à contact@passeursdeloire.fr. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant : nom, adresse et site internet du médiateur à compléter. Le client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

Article 14. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de règlement amiable, tout litige relève des tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.